Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260224-5022026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 17/02/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois février à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, GORJU, LOPEZ et RÉHAULT. Messieurs BAUDÉ, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE, POLET et ROYER.

Absents excusés : Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Monsieur HAMADY El Banne et Monsieur BOHUON Vincent qui a donné pouvoir à Monsieur ESNAULT Pierre-Alain.

Monsieur ESNAULT Pierre-Alain a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 5.02/2026 : AVENANT N° 2 MARCHE DE TRAVAUX – LOT N° 7 – MENUISERIES INTERIEURES

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 10.01/2026 du Conseil Municipal du 29/01/2026. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le CCTP du marché de travaux à l'article 7.1.6 - Mobiliers, concernant le lot 7 – menuiseries intérieures – attribué à l'entreprise ARTMEN MENUISERIE de MELESSE, avait déjà été prévu une estrade bois, des tablettes et mobilier pour le bar. La commune étant engagée par le CCTP avec l'entreprise ARTMEN MENUISERIE, nous sommes dans l'impossibilité de prendre un autre artisan sans s'exposer à des pénalités.

L'agencement du commerce bar – restaurant – épicerie fait donc l'objet d'un avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 2.07/2024 du 23 juillet 2024 portant attribution des marchés de travaux, pour la réhabilitation et la transformation d'un patrimoine immobilier en bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Vu l'avenant n° 1 accepté par délibération n° 3.02/2026 du Conseil Municipal en date du 23/02/2026 ;

Vu la proposition d'avenant au marché de travaux du lot n° 7 – Menuiseries intérieures présenté par la Maîtrise d'œuvre en date du 13/02/2026, comprenant une modification du montant du marché à l'attributaire du lot ;

Considérant que l'avenant proposé, tant en plus-values, qu'en moins-values concerne des travaux qui ne sont pas de nature à apporter des modifications substantielles au marché initial ;

Considérant qu'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n° 2 pour prendre en compte les modifications du lot n° 7 – Menuiseries intérieures afin de permettre la poursuite des travaux relatifs à la réhabilitation et la transformation d'un patrimoine immobilier en bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADMET les plus-values et moins-values du lot n° 7 – Menuiseries intérieures pour un montant de 5 623,67 € HT soit 6 748,40 € TTC ;**

- **MODIFIE le montant de l'attribution du lot n° 7 – Menuiseries intérieures de 36 416,97 € HT à 43 233,05 € HT, comme stipulé dans le tableau ci-dessous :**

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260224-5022026DCOM-DE

	TOTAL	Commerces TVA 20 %	Logements 1 et 2 TVA 5,5 %	Logement 3 TVA 5,5 %
Montant initial HT	36 416,97 €	14 587,03 €	14 695,46 €	7 134,48 €
Avenant n° 01	1 192,41 €		1 192,41 €	
Avenant n° 02	5 623,67 €	5 623,67 €		
Montant total HT	43 233,05 €	20 210,70 €	15 887,87 €	7 134,48 €
TVA	5 308,37 €	4 042,14 €	873,83 €	392,40 €
Montant TTC	48 541,42 €	24 252,84 €	16 761,70 €	7 526,88 €

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet avenant.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- *Affiché (ou notifié) le :* 24 FEV. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 24 FEV. 2026